

Accès réseau fournisseurs de gaz naturel

La loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel spécifie un cadre contractuel précis entre le gestionnaire de réseau et le fournisseur.

Elle conditionne la fourniture de gaz naturel à des clients dans un réseau de gaz par un fournisseur à la conclusion d'un contrat cadre fournisseur avec le gestionnaire du réseau concerné (article 31 alinéa (2) de la loi).

Le Contrat a pour objet de régler les relations entre le GRD et le fournisseur pour l'utilisation du réseau afin d'acheminer du gaz naturel entre le Point de Fourniture Distribution et / ou le(s) Point(s) d'Injection dont le(s) Point(s) et un ou plusieurs Point(s) de Prélèvement.

CONTACTS :

T (+352) 55 66 55 - 60 / 62

F (+352) 55 66 55 772

M distribution@sudenergie.lu